

Agence Française de la Biodiversité : Claude Roustan, président de la FNPF, désigné pour siéger au Conseil d'Administration

Mercredi 4 janvier 2017 les membres du Conseil d'Administration de l'Agence Française de la Biodiversité ont été nommés par arrêté ministériel. **M. Claude Roustan, président de la Fédération Nationale de la Pêche en France, a été désigné pour y siéger en qualité de représentant d'association agréée de protection de l'environnement** et de gestionnaires d'espaces naturels dans le collège idoine. Cette décision de la ministre de l'écologie conforte la place de la FNPF en tant qu'interlocuteur privilégié sur les questions touchant à la protection des milieux aquatiques.

« Nous sommes ravis de constater que notre place au sein de l'AFB vient d'être confortée officiellement. La place des pêcheurs, en tant qu'acteurs de la protection des cours d'eau français y est légitime et logique », souligne M. Claude Roustan.

Le monde aquatique est source d'une biodiversité importante, la France étant le pays de naissance, ou de vie, d'espèces menacées d'extinction telles que l'anguille européenne ou le saumon atlantique. *« Nous serons là pour veiller au sein de l'AFB à ce que la protection et la présence des espèces menacées mais aussi ordinaires soient considérées comme une priorité au même titre que celles du milieu terrestre ».* La FNPF, au-travers de son président, ne manquera pas d'apporter l'expertise issue d'un réseau déjà particulièrement impliqué dans la reconquête de la biodiversité aquatique. Chaque année 710 actions en faveur des rivières et des plans d'eau sont réalisées pour un coût s'élevant entre 9 et 20 millions d'euros¹. Des travaux qui tendent tous vers la réalisation d'un même objectif : le retour au bon état écologique des rivières françaises.

Les pêcheurs œuvrent pour la biodiversité aquatique

Le réseau associatif pêche participe très largement à la reconquête de la biodiversité aquatique. Depuis la naissance de la FNPF, il y a 10 ans, les actions subventionnées n'ont eu de cesse de croître. Aujourd'hui, les effets de certaines de ces actions sont déjà perceptibles à l'instar de l'installation d'une passe à poissons au barrage de Jons sur le Rhône en 2013. Des sondages ont permis de mettre en évidence la présence d'espèces rares et protégées, peu présentes avant les travaux : blennies, chabots, lamproies de Planer. Des juvéniles d'ombre commun ont également été capturés, ce qui montre que cette espèce se reproduit naturellement désormais au sein de la rivière.

La Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) est l'institution de représentation de la pêche en eau douce et de la protection du milieu aquatique. Elle a été créée par la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 qui lui reconnaît le caractère d'établissement d'utilité publique. Ses deux missions principales sont la promotion du loisir pêche et la protection du milieu aquatique. Elle coordonne les actions et assure la représentation nationale des 94 fédérations départementales de pêche (FDAAPPMA) et par leur intermédiaire celles de près de 3 600 associations locales de pêche (AAPPMA).

¹ Etude sur le poids économique de la pêche en eau douce. BIPE. Février 2014.